

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU ET RISQUES
UNITÉ PROTECTION DE LA RESSOURCE
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 15 janvier 2013 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2013 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU la transformation du « Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque » en « Syndicat de l'eau du Dunkerquois » ;

VU les délibérations des structures désignant leur représentant ;

CONSIDERANT que suite aux élections municipales il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- ARRETE -

Article 1^{er} :

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois est arrêtée dans sa composition annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le mandat des membres désignés suite aux élections municipales de mars 2014, court jusqu'au 6 décembre 2019, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2013.

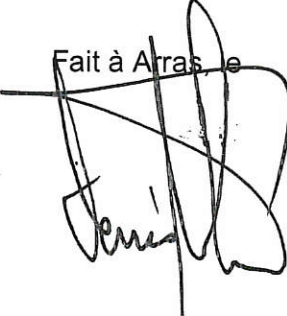
Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 4:

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Arras, le  30 OCT. 2014

Annexe : Composition de la CLE du SAGE de l'Audomarois

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais
Mme Dominique REMBOTTE
M. François DECOSTER
Conseil Général du Pas-de-Calais
M. Alain MEQUIGNON
M. Michel LEFAIT
Conseil Général du Nord
M. Jean SCHEPMAN
Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais
<i>M. Damien MOREL, Maire de CLAIRMARAIS</i>
<i>M. Sylvain LEFEBVRE, Maire de SETQUES</i>
<i>M. Rachid BEN AMOR, Maire de BLENDECQUES</i>
<i>M. Daniel HERBERT, Maire de WIZERNES</i>
<i>M. René DENUNCQ, Maire de REMILLY-WIRQUIN</i>
<i>Mme Marie Françoise CARON, Maire de MERCK-SAINT-LIEVIN</i>
<i>M. Michel PREVOST, Maire d'HALLINES</i>
<i>M. Anicet CHOQUET, Premier Adjoint au Maire de SAINT-MARTIN-AU-LAERT</i>
<i>M. Francis SAGNIER, Maire d'ESQUERDES</i>
<i>M. Francis MARQUANT, Maire d'HELFAUT</i>
Membres nommés par l'Association des Maires du Nord
<i>M. Jean-Pierre BAUDENS, Maire de SAINT-MOMELIN</i>
<i>M. Jacques HUMEZ, Adjoint au Maire de RENESCURE</i>
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
<i>Mme Catherine DELEPOUVE</i>
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de l'Aa
<i>M. Christian DENIS</i>
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
<i>M. Patrick BEDAGUE</i>
Communauté de communes du Pays de Lumbres
<i>M. Mathieu PRUVOST</i>
Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues
<i>M. Bertrand PRUVOST</i>
Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers et environs
<i>M. Josse NEMPONT</i>
Syndicat de l'eau du Dunkerquois
<i>M. Daniel DESCHODT</i>

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Représentant des propriétaires riverains
M. Michel VERMEULEN
Fédération « Nord Nature Environnement »
M. Alain WARD
Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais
M. Didier HELLEBOID
Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas-de-Calais
M. Xavier IBLED
Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais
M. Jean-Claude LEPAISANT
Union régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction du Nord
M. Luc COUSIN
Fédération départementale des distributeurs d'eau
M. Christian CHAREYRE
7^{ème} section de Wateringues
M. Michel DEWALLE
Syndicat des Maraîchers de la Région Audomaroise
M. Régis MOREL
Conservatoire Botanique de Bailleul
M. Thierry CORNIER
Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir » Région Lille
M. René DEGUILLAGE
Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais
M. Alain DUVIVIER

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Préfet Coordonnateur de la procédure d'élaboration du SAGE de l'Audomarois, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur territorial des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas-de-Calais, ou son représentant